

Pré-sélection à Éauze des vins Côtes de Gascogne pour le Concours général agricole

Œnologues et sommeliers ont fait leur choix



Pré-sélection à Éauze des vins Côtes de Gascogne pour le Concours général agricole

Le prochain Concours Général Agricole a lieu du 25 février au 5 mars à Paris, porte de Versailles, pendant le Salon international de l'Agriculture. Sur le site dédié au Concours général, on peut lire :

« Le Concours Général Agricole c'est avant tout des hommes et femmes de talent qui s'engagent pour le goût. Ensemble, valorisons l'excellence de la gastronomie française ».

Alain Desprats, directeur du Syndicat et Interprofession des vins Côtes de Gascogne, organise donc le 6 février 2023, à la Maison Gascogne-Armagnac d'Éauze, une pré-sélection des vins qui seront envoyés à Paris pour concourir. Il est accompagné par Claire Angelvin, consultante à la Chambre d'agriculture du Gers.

245 vins sont dégustés

Ce sont 245 vins qui sont soumis au savoir-goûter des spécialistes présents, dont 29 de l'AOP Saint Mont.

Un taux de pré-sélection de 50 % est imposé.

Un vin est non-sélectionné s'il a un défaut ou s'il est inférieur à ses concurrents présentés.



La salle de dégustation est prête



Alain Desprats et Claire Angelvin expliquent le déroulement



Une table de dégustateurs



Autre table de dégustateurs



Panneau consacré aux Côtes de Gascogne à la Maison Gascogne Armagnac



Autre panneau consacré aux Côtes de Gascogne à la Maison Gascogne Armagnac